

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER GÉOGRAPHIE

En vigueur depuis la rentrée 2023-2024

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

La géographie étudie l'organisation de l'espace par les sociétés humaines, ainsi que le rôle de l'espace dans ces sociétés. La mondialisation, les migrations, l'exclusion et l'intégration, les défis environnementaux, les relations culture-nature, les relations Nord-Sud, le développement urbain, et l'aménagement du territoire sont quelques thèmes de la recherche géographique contemporaine.

Spécialisé en géographie humaine, l'Institut de géographie dispense aussi une formation de base en géographie physique.

Les études de géographie accordent une place importante au travail personnel (séminaires, travaux pratiques, lectures, dossiers de recherche) et au travail de terrain afin de préparer au mieux les futur-e-s diplômé-e-s à s'insérer dans le monde professionnel.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Géographie peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS

L'enseignement est agencé en modules et blocs : les Modules 1 et 2 forment le premier palier de 30 ECTS ; ils constituent le pilier minimal et doivent en principe être validés au plus tard à la fin du 3e semestre d'étude.

Le pilier secondaire complète le pilier minimal par des cours de géosciences et de méthodes.

Les piliers principaux et renforcés proposent des enseignements optionnels variés permettant aux étudiant-e-s de profiler leur cursus en fonction de leurs intérêts et de bénéficier de fenêtres de mobilité internationale.

Le **Module 1** est constitué d'un cours d'introduction à la géographie, de deux cours portant respectivement sur la géographie urbaine et la géographie économique et d'un cours d'aménagement du territoire.

Le **Module 2** comprend un cours de géographie sociale et culturelle, un cours de géographie politique et un enseignement portant sur les changements climatiques.

Le **Module 3** se compose de deux cours de géosciences.

Le **Module 4** est constitué d'un cours d'introduction à la statistique + TP et d'un cours de cartographie.

Le **Module 5** comprend un cours d'introduction aux méthodes en sciences sociales, qui est complété par un séminaire annuel de méthodes qualitatives.

Le **Module 6** se compose d'un cours de spécialisation sur les systèmes d'information et la cartographie numérique, ainsi que d'un atelier de travaux pratiques en cartographie thématique.

Les **Blocs 1 et 2** sont constitués d'enseignements optionnels en géographie humaine et physique selon les listes respectives définies dans l'annexe au plan d'études.

Le **Bloc 3** comprend un enseignement "Dialogues interdisciplinaire en sciences sociales" ainsi que des cours optionnels en lien avec la géographie choisis dans la liste des cours transversaux de la FLSH (modalités à définir avec la-le responsable de pilier).

Dans chacun des Blocs 1 à 3, l'étudiant-e peut valider entre 3 et 12 ECTS, pour autant que le total des trois blocs soit de 18 ECTS au minimum.

Le **Bloc 4** est composé de 30 ECTS à choix entre des enseignements non choisis dans les Blocs 1 à 3, un programme d'enseignements cohérents proposé par l'étudiant-e, un stage ou un programme de mobilité.

Mobilité

L'Institut de géographie encourage la mobilité. Il est possible de valider des crédits dans d'autres universités suisses et dans de nombreuses universités en Europe et dans le Monde. Le semestre le plus favorable pour une mobilité est le 4^e ou 5^e semestre de BA. Un total de 48 ECTS sur 120 peuvent être effectués hors de l'UNINE dans le pilier renforcé de géographie (18 en pilier principal et 9 en pilier secondaire).

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>Pilier renforcé (120 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1: Introduction à la géographie	Module 1: Introduction à la géographie	Module 1: Introduction à la géographie	Module 1: Introduction à la géographie	15
Module 2: Géographie humaine	Module 2: Géographie humaine	Module 2: Géographie humaine	Module 2: Géographie humaine	15
	Module 3: Géographie physique	Module 3: Géographie physique	Module 3: Géographie physique	6
	Module 4 : Recherche et méthodes en géographie 1	Module 4 : Recherche et méthodes en géographie 1	Module 4 : Recherche et méthodes en géographie 1	9
	Module 5 : Recherche et méthodes en géographie 2	Module 5 : Recherche et méthodes en géographie 2	Module 5 : Recherche et méthodes en géographie 2	15
		Module 6 : Méthodes avancées en géographie	Module 6 : Méthodes avancées en géographie	12
		Bloc 1 : Approfondissement en géographie humaine	Bloc 1 : Approfondissement en géographie humaine	3 - 12
		Bloc 2 : Approfondissement en géographie physique	Bloc 2 : Approfondissement en géographie physique	3- 12
		Bloc 3 : Cours transversaux FLSH	Bloc 3 : Cours transversaux FLSH	3 - 12
			Bloc 4 : Renforcement et mobilité	30

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- distinguer les grandes questions, théories et courants de la géographie ;
- décrire de manière critique les concepts clés de la géographie et les disciplines connexes ;
- expliquer les phénomènes géographiques en termes sociaux, politiques, économiques et légaux.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- formuler une problématique de recherche en géographie ;
- utiliser les clés de lectures théoriques de la discipline ;
- utiliser les outils de recherche documentaire usuels en géographie ;
- appliquer les techniques de lecture, de prise de note et de synthèse appropriés ;
- appliquer les méthodes (qualitatives et/ou quantitatives) de collecte et d'analyse pertinentes en fonction des objets d'étude ;
- utiliser les méthodes cartographiques.

3. Capacité de former des jugements

- formuler des conclusions à partir des données recueillies ;
- rédiger un travail académique en respectant les règles déontologiques et éthiques ;
- expliquer avec un regard critique les processus géographiques.

4. Savoir-faire en termes de communication

- expliquer oralement et par écrit différents phénomènes étudiés en géographie ;
- situer les connaissances géographiques dans une perspective interdisciplinaire ;
- vulgariser des résultats de recherche pour un public large.

5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- utiliser une démarche d'analyse scientifique ;
- synthétiser des contenus de lecture et des résultats de recherche ;
- identifier des lacunes et des voies d'approfondissement des connaissances ;
- contribuer de manière constructive au travail en équipe.